

- 2 AOÛT 2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENTRE BIEVRE ET RHÔNE  
M. Francis CHARVET  
Président  
Rue du 19 mars 1962  
38556 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX

Vienne, le 26 Juillet 2019

Objet : Avis de la CCI Nord Isère - Arrêt de projet de PLU de la commune de Saint-Prim.

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité la CCI Nord Isère dans le cadre de l'arrêt de projet du PLU de la commune de Saint-Prim.

La CCI Nord Isère soutient le projet de PLU de la commune de Saint-Prim qui s'inscrit dans les documents d'aménagement de rang supérieur comme le SCOT des Rives du Rhône.

Le projet de renforcer le centre-village par des opérations de mixité fonctionnelle et de limiter l'étalement urbain couplé au maillage du territoire par des cheminements doux permettra de favoriser le développement de la commune. En effet, cela permettra de maintenir et développer les commerces et services du centre-village ce qui favorisera le dynamisme social et économique de Saint-Prim.

La mobilité pour les habitants de la commune sera également améliorée par le renforcement du lien entre le village et la gare de Saint Clair-Les Roches, située sur l'axe Lyon-Vienne-Valence.

Enfin le déploiement du Très Haut Débit favorisera les activités économiques présentes sur le territoire communal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Daniel Paraire  
Président

